

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 juin 2025

UN MEILLEUR ENCADREMENT DU PACTE DUTREIL - (N° 1472)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 48

présenté par  
M. Lefèvre

-----

**TITRE**

Rédiger ainsi le titre :

« visant à préserver l'efficacité du pacte Dutreil et à garantir la stabilité de la transmission d'entreprises familiales ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à recentrer l'intitulé de la proposition de loi sur les objectifs fondamentaux du pacte Dutreil : assurer la stabilité juridique et favoriser la transmission des entreprises familiales, sans affaiblir un dispositif essentiel au tissu économique national.